

Conseil syndical

328^e réunion

Jeudi 31 octobre 2019

11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Mieux connaître sa convention collective
7. Grief sur les conséquences du lock-out
8. Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel
9. Modifications - Règles de fonctionnement
 1. Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel (FDP)
 2. Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP)

Projet d'ordre du jour (suite)

10. Consultation sur une résolution du CLIUQ
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la 327^e réunion
12. Tribune des déléguées et des délégués
13. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (586^e à 589^e réunions)
 2. Calendrier syndical de novembre 2019
 3. FQPPU et CLIUQ
14. Affaires nouvelles
15. Date de la prochaine rencontre : 28 novembre 2019
16. Clôture de la réunion

Point 4

**Lecture et adoption
de l'ordre du jour**

Point 4

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 328^e réunion du conseil syndical;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 328^e réunion du conseil syndical du 31 octobre 2019.

Point 5

Rapport du comité des relations de travail

Point 5

Dossiers récurrents

- Grief contestant le congédiement d'un professeur
- Grief contestant un avis au dossier d'un professeur
- Définition des heures LAC
 - Rencontres à organiser avec les professeurs concernés au cours de l'automne 2019 ou hiver 2020
- Lettre d'entente no.3 – reconnaissance de tâche pour les stages – comité paritaire
- Grief sur la reconnaissance du syndicat
- Grief sur le report des embauches au 1^{er} décembre 2017
- Grief sur les conséquences du lock-out (voir point 7)

Point 5

Dossiers récurrents (suite)

- Relocalisation d'une professeure dont le bureau et les livres auraient été contaminés par des moisissures
- Cours en ligne aux cycles supérieurs – reconnaissance de tâche

Point 5

Nouveaux dossiers

- Professeure réclamant la reconnaissance d'une tâche de direction de programme de cycles supérieurs – programme court de 2^e cycle (dégagement et prime) – et analyse du dossier qui est en cours, afin de déterminer s'il y a lieu de déposer un grief
- Professeure contestant le classement dans l'échelle salariale selon les clauses 22.04 et 22.07 modifiées dans la c.c. 2018-2022 – et analyse du dossier qui est en cours, afin de déterminer s'il y a lieu de déposer un grief qui serait également susceptible de concerner d'autres professeurs
- Dossier d'une professeure qui a gardé une direction pédagogique pendant sa sabbatique, comme l'indiquait son projet de sabbatique, qui a été recommandé favorablement par son AD et accordé par le CA nonobstant la clause 14.16 c.c.

Point 5

Projets de lettres d'entente

- Projet-pilote – vice-doyens à la recherche
- Doyen Millaire – création d'un poste de professeur régulier

Point 6

**Mieux connaître sa
convention collective**

Point 6

Art. 23.09 Activités professionnelles extérieures

a) Si les tâches normales prévues aux diverses clauses de l'article 10 sont assurées de façon adéquate, l'Université permet au professeur de s'engager dans des activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées à la condition qu'il informe préalablement son Assemblée départementale et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales de la nature de ces activités et de l'ampleur de son implication dans celles-ci.

Ces activités ne peuvent excéder en moyenne une journée ouvrable par semaine.

Elles ne font pas partie de la tâche du professeur et ne peuvent par conséquent être prises en compte lors de l'évaluation.

Point 6

Art. 23.09 Activités professionnelles extérieures

Par ailleurs, ces activités ne doivent pas entrer en compétition directe avec les activités régulières de l'Université. On entend par compétition directe le cas d'un professeur qui entreprend quelque démarche que ce soit, directe ou indirecte, en vue de solliciter et d'obtenir tout mandat pour lequel l'Université a déjà initié des démarches ou obtenu un contrat.

b) Le professeur à plein temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps ou demi-temps au service d'un autre employeur. Le professeur à demi-temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps au service d'un autre employeur sans l'autorisation de l'Université.

c) En aucun cas, le professeur ne peut utiliser à des fins personnelles les ressources humaines et physiques de l'Université sans l'autorisation de celle-ci.

Point 7

**Grief sur les
conséquences du lock-out**

Point 7

- Ouverture à un règlement manifestée par la direction de l'Université
- Nos demandes communiquées verbalement
- Offre de la direction le 2 octobre 2019
- Réponse écrite du SPPUQTR le 14 octobre 2019
- Attente d'une réponse écrite de la direction de l'Université

Point 7

- Cheminement de la démarche juridique :
 - Audience tenue le 25 octobre 2019
 - Plaidoiries des procureurs sur des requêtes pour lesquelles une décision interlocutoire de l'arbitre est attendue concernant :
 - Enregistrement des audiences
 - Procédure à suivre pour l'instruction du grief
 - Demande de précisions de l'Université

Point 8

**Rapport annuel du comité
d'étude sur le fonds de
défense professionnel**

Point 8 (Répartition entre les types de placement)

2019-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	16 998 \$	8 %	93 152 \$	6 %	229 367 \$	18 %	339 517 \$	7 %
Total revenus fixes	913 331 \$	49 %	497 267 \$	33 %	325 908 \$	25 %	1 736 506 \$	37 %
Total revenus croissance	916 636 \$	50 %	298 468 \$	20 %	612 149 \$	48 %	1 827 253 \$	39 %
Total autres			620 043 \$				740 867 \$	16 %
Total	1 846 965 \$	100 %	1 508 929 \$	100 %	1 288 248 \$	100 %	4 644 142 \$	100 %
Répartition entre les courtiers	39,8 %		32,5 %		27,7 %		100 %	

Point 8 (Évolution des rendements nets des courtiers)

	RBC	FBN	DVM	Moyenne
2013-2014	10,8 %	11,4 %	9,4 %	10,5 %
2014-2015	4,49 %	- 0,32 %	-0,2 %	1,32 %
2015-2016	6,93 %	7,37 %	7,2 %	7,17 %
2016-2017	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,5 %
2017-2018	7,15 %	3,31 %	4,98 %	5,15 %
2018-2019	2,64 %	3,05 %	2,42 %	2,7 %
Moyenne	5,6 %	3,4 %	4,7 %	4,6 %

Point 8 (Paramètres d'utilisation)

	Salaire moyen net par professeur (\$)	Réserve pour allocation grève (\$)	Réserve de solidarité syndicale (\$)	Réserve retraite employés Syndicat (\$)	Indexation du FDF (\$)	IPC	Sommes des réserves obligatoires (\$)	Valeur marchande du Fonds (\$)	Marge disponible (\$)	Nb de jours de grève possible
2014-15	55 149	2 035 206	25 600	59 061	43 903	1,03 %	2 163 771	4 262 473	2 098 702	60,89
2015-16	55 839	2 111 173	25 600	59 061	57 368	1,34 %	2 253 202	4 281 190	2 027 988	61,16
2016-17	55 656	3 108 291	25 600	59 061	68 006	1,55 %	3 260 958	4 387 456	1 126 498	62,68
2017-18	57 317	3 144 583	65 100	59 061	105 318	2,00 %	3 374 062	5 265 899	1 891 837	75,23
2017-18 (20-09-18)	58 100	3 294 958	65 100	59 061	87 668	2,00 %	3 506 787	4 383 412	876 625	62,62
2018-19	60 257	3 447 031	65 100	-	86 408	1,90 %	3 598 539	4 547 803	949 264	55

Point 9

Modifications **Règles de fonctionnement**

Point 9.1

9.1 Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel

3. Les stratégies de placement

a- Investir de 30 à 50% du FDP en placements à revenus fixes. Cette partie du FDP doit contenir 90% et plus de placements à capital garanti par les gouvernements et/ou par l'Assurance dépôt du Canada.

b- Investir jusqu'à un maximum de 20% du FDP en notes structurées émises par une banque à charte canadienne. Toutes les notes structurées doivent être protégées à l'échéance si l'indice sous-jacent n'est pas en baisse de plus que 25 % à ce moment, et ce, depuis sa date d'émission.

c- Investir un maximum de 50 % du FDP en fonds communs d'investissement, en actions ou l'équivalent. Cette partie du FDP ne peut contenir plus de 5 % d'actions d'une même compagnie.

Point 9.1

9.1 Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel

~~d- Le comité d'études sur le fonds de défense professionnel sera sensible aux conséquences sociales et environnementales des placements effectués par les courtiers~~

d- À compter de novembre 2019, le comité d'études sur le fonds de défense professionnel souhaite que le portefeuille contienne des placements considérés comme socialement responsables. Progressivement, d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir au moins 20 % de placements socialement responsables.

Chaque année, les courtiers doivent présenter la liste des placements socialement responsables détenus dans le portefeuille (incluant le % de placements socialement responsables par rapport à la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent), ainsi que les critères utilisés pour effectuer lesdits placements.

Point 9.1

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel;
- CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du ou de la professeur.e (...), appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

D'adopter les amendements à la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel.

Point 9.2

9.2 Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel

Modalités

- a) Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le FDP les sommes correspondant au salaire moyen net de l'ensemble des professeurs et professeures, en poste au 1^{er} septembre de chacune des années, pour une période de quarante-cinq jours (colonne B);
- b) Il est convenu que les revenus générés par les placements à revenus fixes pourront être utilisés au financement des activités du Syndicat;
- c) Il est convenu de constituer dans le fonds de défense professionnel une réserve équivalente aux dons reçus par le SPPUQTR lors de la grève de 2007-2008 (25 100 \$) et du lock-out de mai 2018 (39 500\$) afin de ~~supporter~~ soutenir les professeurs d'universités canadiennes dans leurs négociations (colonne C);

Point 9.2

9.2 Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel

- d) Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le FDP les sommes nécessaires pour verser aux employés du Syndicat des professeurs et des professeures les montants forfaitaires prévus à leur contrat de travail au moment de leur départ (après 55 ans) ou au moment de leur retraite (colonne D);
- e) Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le FDP les sommes nécessaires permettant d'indexer annuellement le montant déterminé (colonne ~~en~~ H) selon l'indice des prix à la consommation de l'année (colonne E);
- g) Il est convenu que si le résiduel (colonne H) est négatif, le SPPUQTR versera graduellement dans le FDP les sommes nécessaires afin de combler le manque à gagner et de respecter les présentes règles d'utilisation;

Point 9.2

9.2 Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel

- h) Il est convenu que ces règles d'utilisation seront révisées chaque année au moment d'élaborer le budget de fonctionnement du Syndicat des professeurs et des professeures;
- i) Le comité exécutif, à la suite de la recommandation du comité d'étude sur le FDP, fixera alors les paramètres financiers permettant de respecter les présentes règles.

Point 9.2

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel;
- CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du ou de la professeur.e (...), appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

D'adopter les amendements à la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel.

Point 10

**Consultation sur une
résolution du CLIUQ**

Point 10

Lors de la dernière rencontre du CLIUQ (17 octobre), les représentants de l'UQAM nous ont proposé de voter une résolution ayant pour titre :

« Décarbonisation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) »

Il est résolu de :

- demander au RRUQ de se retirer le plus rapidement possible des investissements dans les industries des énergies fossiles et d'investir dans les énergies vertes.
- Inviter les syndicats membres du CIRRAC à se joindre à sa démarche.

Qu'en pensez-vous?

Point 11

**Lecture et adoption du
procès-verbal de la
327^e réunion**

Point 11

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 327^e réunion du conseil syndical tenue le 12 septembre 2019;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

Sur proposition du ou de la professeur.e (...), appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 327^e réunion du conseil syndical.

Point 12

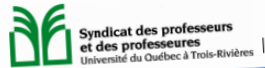
**Tribune des déléguées et
des délégués**

Point 13

**Information et dépôt de
documents**

Point 13.1

13.1 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (586^e à 589^e réunions)



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 586^e RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 6 juin 2019 à 12 h au local 4214 Pavillon Albert-Tessier de l'UQTR
(PV-CX586-06-06-2019)

Présences :

M. Gilles Bronchti, président
M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
M. Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
M. Marc André Bernier, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Absences :

M^{me} Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail (absence motivée)
M^{me} Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (absence motivée)
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (absence motivée)

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire

CX586-06-06-2019-00 Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux
 1. CX584 - 9 mai 2019
 2. CX585 - 23 mai 2019
4. Affaires décollant
5. Correspondance et information
 1. Correspondance depuis le 23 mai 2019
 2. RAS du mois de mai 2019 : ARC : 2 558,74 \$; MRQ : 5 25
6. Rapport des officiers
7. Rencontre avec le recteur
8. Délégation pour la FOPPU 2019-2020
9. Calendrier syndical pour l'année 2019-2020 (suite)
10. Période de probation du conseiller aux affaires universitaires
11. Affaires nouvelles
12. Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)
13. Date de la prochaine rencontre : 29 août 2019
14. Clôture de la réunion



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 588^e RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 19 septembre 2019 à 12 h au local 3813 Pavillon de la santé de l'UQTR
(PV-CX588-19-09-2019)

Présences :
M. Gilles Bronchti, président
M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
M. Georges Abdul-Nour, vice-président aux services à la collectivité
M. Marc André Bernier, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Absences :
M^{me} Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire

19-09-2019-00 Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
 1. CX587 - 29 août 2019
4. Affaires décollant
5. Correspondance et information
 1. Correspondance depuis le 29 août 2019
 2. RAS des mois de juin, juillet et août 2019
6. Rapport des officiers
7. Demande d'accès à l'information - Cahier des sabbatiques attribuées pour l'année 2019-2020
8. Préparation à l'assemblée générale
9. Modifications au calendrier syndical
10. FOPPU - Comité sur le financement et la gouvernance des universités
11. CAU - Processus de nomination au poste de recteur
12. CSC - Partenariat avec La Gazette de la Mauricie
13. Administrateur délégué - Département de chiropratique
14. Affaires nouvelles
 1. Dégagements syndicaux
 2. Poste de professeur
 3. Violence à caractère sexuel
 4. Visibilité et conférence du SPPUQTR



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 587^e RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 29 août 2019 à 12 h au local 4214 Pavillon Albert-Tessier de l'UQTR
(PV-CX587-29-08-2019)

Présences :

M. Gilles Bronchti, président
M^{me} Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
M. Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
M^{me} Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Marc André Bernier, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire

CX587-29-08-2019-00 Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
 1. CX586 - 6 juin 2019
4. Affaires décollant
5. Correspondance et information
 1. Correspondance depuis le 6 juin 2019
 2. RAS des mois de juin et juillet 2019
6. Rapport des officiers
7. Lettres d'entente
8. 27 septembre - *Journée mondiale pour le climat*
9. Services alimentaires
10. Initiative sur la qualité de vie à l'UQTR
11. Dossiers à confier aux comités
12. Plan d'action syndical 2019-2020
13. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2018-2019
 2. Présentation du budget révisé 2019-2020
 3. Choix de l'auditeur pour l'année 2019-2020
14. Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 12 septembre 2019
15. Projet d'ordre du jour de la 155^e assemblée générale du SPPUQTR
16. Calendrier syndical de septembre
17. Affaires nouvelles
18. Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)
19. Date de la prochaine rencontre : 12 ou 19 septembre 2019



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 589^e RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 3 octobre 2019 à 12 h au local 3813 Pavillon de la santé de l'UQTR
(PV-CX589-03-10-2019)

Présences :

M. Gilles Bronchti, président
M^{me} Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
M^{me} Marianne Paul, vice-présidente aux affaires universitaires
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire

CX589-03-10-2019-00 Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
 1. CX588 - 19 septembre 2019
4. Affaires décollant
5. Correspondance et information
 1. Correspondance depuis le 17 septembre 2019
 2. RAS du mois de septembre 2019
6. Rapport des officiers
7. Réclamation à la CNESST
8. Retour sur l'assemblée générale du 26 septembre
9. Retour sur la Journée mondiale sur le climat du 27 septembre
10. Conférences - Conseil syndical et Midi-info
11. Mobilisation des professeurs
12. Affaires nouvelles
 1. Colloque RRUQ
 2. Piscine CAPS
 3. Proposition de participation au mentorat des directions départementales
13. Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)
14. Date de la prochaine rencontre : 24 octobre 2019
15. Clôture de la réunion

Point 13.2

13.2 Calendrier syndical de novembre 2019

Novembre 2019

Mardi	5 novembre	Comité des services à la collectivité
Jeudi	7 novembre	Comité exécutif
Mercredi	13 novembre	Comité des affaires universitaires
Jeudi	14 novembre	Séance d'information – Demande de promotion
Mardi	19 novembre	Commission des études
Jeudi	21 novembre	Forum des partenaires
Jeudi	21 novembre	Comité exécutif
Jeudi	28 novembre	Conseil syndical

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

Conseil fédéral (17 et 18 octobre 2019)

- Nouveau syndicat membre (Collège militaire royal de Saint-Jean)
- Élections fédérales : Q aux partis et signataire du *Collectif Échec aux paradis fiscaux*
- Comité créé par ministre Roberge : *L'Université de demain* (FQPPU présente)
- Documents remis: Synthèse des politiques VACS, bulletin de la FQPPU, processus de désignation des recteurs dans les universités, guide à l'intention des profs siégeant au CA (à venir)
- Présentation des états financiers (surplus de 507 000 \$ avec fonds d'aide financière à 1,5 M\$) et des prévisions budgétaires révisées
- Modification des statuts: composition paritaire CX et alternance H-F prés. assemblée

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

- Comités et travaux :
 - Rapport d'étape du comité sur l'équité, diversité et inclusion
 - Nouveau comité sur égalité entre femmes et hommes
 - Projet de recherche sur la santé mentale au travail
 - Outil de recherche sur les conventions collectives
 - Groupe de travail sur la formation à distance : résolution CLIUQ
- Financement des universités
 - Présentation d'un modèle de prévision des effectifs étudiants universitaires au Québec
 - Rapport d'étape du Comité sur le financement et la gestion des universités

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

- Mobilisation
 - Synthèse des actions au sujet de la lutte aux changements climatiques
 - Politique de placement socialement responsable
- Relations de travail
 - Outils: kit-négo, formations à venir
 - Tour de table :
 - beaucoup nouveaux comités exécutifs
 - en négo : UL, UQAC,
 - beaucoup de cas de harcèlement prof/prof, profs/étudiants

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

CLIUQ (17 octobre 2019)

- Sujets discutés :
 - Décarbonisation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).
(dont nous avons discuté plus haut)
 - Évaluation périodique des programmes
 - Résolution demandant à l'UQ d'éviter, quand il y a délocalisation des programmes de formation universitaire, la mise en concurrence des universités constituantes
 - *eCampus*

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

eCampus

- Attendu que les professeur.e.s sont les maitres-d'œuvre de la pédagogie universitaire
- Attendu la création par le MEED d'une plateforme réunissant l'offre de formation à distance des universités québécoises sous le nom de *eCampus*
- Attendu que les professeur.e.s ont été exclus du processus de consultation et d'élaboration du *eCampus*
- Attendu l'atteinte explicite a plusieurs droits des professeur.e.s, dont la liberté académique, que comporte l'implantation d'un *ecampus*
- Attendu que la création du *ecampus* comporte des enjeux importants relatifs aux conditions de travail des professeur.e.s

Point 13.3

13.3 FQPPU et CLIUQ

eCampus

Il est résolu

- D’AFFIRMER qu’aucun cours *eCampus* ne peut être développé à l’extérieur des limites prévues aux conventions collectives des professeur.e.s
- DE DÉNONCER le processus opaque par lequel le *eCampus* a été créé et qui caractérise les discussions actuelles autour de son implantation
- DE DÉNONCER l’absence des professeur.e.s dans les instances de gouvernance et de pilotage du *eCampus*
- DE DEMANDER que le ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur sursoit à la mise en œuvre du *eCampus*
- D’EXIGER une consultation des professeur.e.s quant à la pertinence du *eCampus* et quant aux enjeux relatifs aux conditions de travail que celui-ci soulève

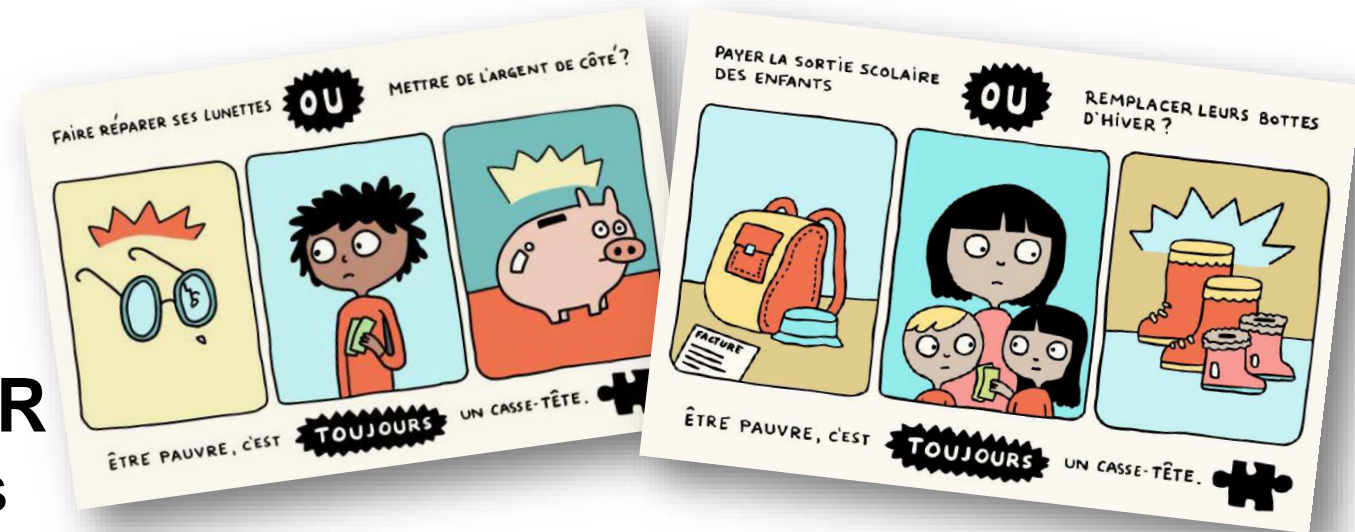
Point 14

Affaires nouvelles

Point 14

- Collectif pour un Québec sans pauvreté

- Campagne annuelle de Noël afin de sensibiliser à la réalité de la pauvreté
- Chaque professeur.e recevra en novembre par courrier interne une carte
- Carte conçue par la dessinatrice de livre pour enfant, Mme Élyse Gravel



- Comité de toponymie de l'UQTR

- Deux postes pour les professeur.es
- Un poste vacant
 - Le poste réservé à histoire-géographie est occupé par le professeur Marc-André Lavigne
- Mandat de 2 ans
- 1 à 2 rencontres par année
- Environ 2 heures par rencontre

Point 15

**Date de la prochaine rencontre :
28 novembre 2019**